



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

Ville d'Escaudain

SEANCE DU 04 MARS 2025
CONVOCATION EN DATE DU 26 FEVRIER 2025

DELIBERATION N° 21/02/2025

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de votants : 25

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, M. BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. LOUGHANI Abdelaziz donne pouvoir à Mme. STIEVENARD Karine, M. LAKOMY Laurent donne pouvoir à Mme SCHUTT Sylvie, Mme DI GIULIO Cécile donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : Mmes TRIOUX Annick, PLAYE Maryse, GALAND Mélanie

Membres absents : M. PETIT Dimitri

Secrétaire de séance : Mme STIEVENARD Karine

OBJET : Compte rendu des décisions de non exercice du droit de préemption du Maire dans le cadre de sa délégation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L. 2122.22 et L. 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 Mars 2014 d'accès au logement et à un urbanisme rénové (dite loi ALUR) modifiant l'article L 211-2 du Code de l'urbanisme et disposant désormais que la compétence en matière de plan local d'urbanisme de l'EPCI emporte compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain ;

Vu la délibération n°309/15 en date du 13 avril 2015 du Conseil Communautaire de la Porte du Hainaut relative au transfert de la compétence en matière du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 Septembre 2015 modifiant les statuts de La Porte du Hainaut, relatif à la prise de compétence en matière de PLU ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 10 Juillet 2020 relative à la délégation de compétence du Conseil Municipal au Maire et notamment de l'exercice du droit de préemption qu'il en soit titulaire ou délégataire ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Porte du Hainaut en date du 18 Janvier 2021 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Porte du Hainaut en date du 18 Janvier 2021 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones classées en urbaine (U) et à urbaniser (AU) et instaurant une convention de gouvernance pour l'exercice du droit de préemption déléguant l'exercice du droit de préemption urbain aux communes à l'exclusion des zones économiques d'intérêt communautaire et des opérations reconnues d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Février 2021 approuvant la convention de gouvernance pour l'exercice du droit de préemption sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) à passer avec la CAPH ;

Vu les déclarations d'intention d'aliéner listées ci-dessous auxquelles Monsieur le Maire a répondu défavorablement, en vertu de sa délégation, compte tenu qu'il n'existait pas de projet sur ces secteurs ;

Le Conseil Municipal décide de prendre acte des décisions de Monsieur le Maire de renoncer à préempter les biens suivants.

Date de réception	Situation du bien	Date de renonciation
21 Novembre 2024	222 Avenue Jules Guesde Section BB n° 134 et 280	11 Décembre 2024
21 Novembre 2024	49 rue Paul Vaillant Couturier Section BH n°295	11 Décembre 2024
03 Décembre 2024	35 rue Charles Lehut Section BA n°54	15 Janvier 2025
03 Décembre 2024	71 rue Victor Hugo Section BD n°1025	02 Janvier 2025
05 Décembre 2024	43 rue Louis Blanc Section AX n°224	02 Janvier 2025
10 Décembre 2024	45 A rue Emile Zola Section BD n°361	02 Janvier 2025
10 Décembre 2024	2 rue Barbés Section BA n°305	15 Janvier 2025
10 Décembre 2024	27 rue Marcel Cachin Section BH n°189	02 Janvier 2025
17 Décembre 2024	226 rue Georges Danton Section AX n°10	15 Janvier 2025
20 Décembre 2024	24 rue Barbés Section BA n°282	02 Janvier 2025

24 Décembre 2024	33 rue Paul Vaillant Couturier Section BH n°502	15 Janvier 2025
30 Décembre 2024	2 Place Gambetta Section BA n°528	15 Janvier 2025
08 Janvier 2025	33 rue Henri Barbusse Section BH n°s 69,70 et 71	15 Janvier 2025
08 Janvier 2025	6 rue Gustave Delory Section AZ n°43	15 Janvier 2025
08 Janvier 2025	15 Chemin d'Erre Section AA n°254	28 Janvier 2025
09 Janvier 2025	5 rue Paul Bert Section BA n°632	28 Janvier 2025
16 Janvier 2025	5 rue de Verdun Section AN n°112	28 Janvier 2025
16 Janvier 2025	2 rue Barbés Section BA n°305	28 Janvier 2025
20 Janvier 2025	76 rue Félicien Joly Section BA n°s77 et 78	28 Janvier 2025
20 Janvier 2025	4 bis et 6 rue Marceau Section BA n°s 519 et 520	28 Janvier 2025
20 Janvier 2025	Rue Jean Jaurès Section AZ n°s 915 et 916	28 Janvier 2025
30 Janvier 2025	47 rue Henri Durre Section AZ n°729	12 Février 2025
04 Février 2025	45 Allée François Clerf Section AN n°201	12 Février 2025
07 Février 2025	12 Allée Ampère Section Ao n°196	17 Février 2025
10 Février 2025	30 rue Paul Vaillant Couturier Section BH n°223	17 Février 2025
12 Février 2025	74 rue Félicien Joly Section BA n°s 79 et 80	17 Février 2025

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz (pouvoir remis à Mme. STIEVENARD Karine), GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme. MARCUZZI Jeannette), ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CLOET Geoffrey

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Bruno SALIGOT.



La Secrétaire de séance,

Stievenard

STIEVENARD Karine.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 07/03/2025

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20250304-21_02_2025-DE

Date d'affichage : 10/03/2024

Le Maire,

Bruno SALIGOT.

